

**ENTENTE DE PARTENARIAT
SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MENTORAT POUR ENTREPRENEURS
POUR L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
ET LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
2011-2014**

ENTRE LES PARTIES

LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, représentée par monsieur Jacques La Rue, directeur régional, ayant son siège social au 201, place Charles-Le Moyne, bureau 101, Longueuil (Québec) J4K 2T5

Ci-après appelée « **MDEIE** »

ET

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL, personne morale instituée par la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q., c. M-22.1), représentée par monsieur Michel Bienvenu, directeur général, dûment autorisé par résolution (CE 180411-539), ayant son siège social au 100, place Charles-Le Moyne, suite 281, Longueuil (Québec) J4K 2T4

Ci-après appelée « **CRÉ** »

ET

LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP, représentée par monsieur Alain Aubut, Président-directeur général et vice-président du Réseau M, dûment autorisé par résolution (CA20110125-002) ayant son siège social au 55, rue Marie-de-l'Incarnation, bureau 201, Québec (Québec) G1N 3E9

Ci-après appelée la « **Fondation** »

ET

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD, représentée par madame Hélène Bergeron, directrice générale, dûment autorisée par résolution (CA 2119), ayant son siège social au 85, rue Saint-Charles Ouest, bureau 101, Longueuil (Québec) J4H 1C5

Ci-après appelée « **CCIRS** »

ET

LE CLD DE LONGUEUIL, représenté par madame Sonia Godbout, directrice générale, dûment autorisée par résolution datée du 25 février 2011, ayant son siège social au 370, chemin de Chambly, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Z6

Ci-après appelé « **CLD de Longueuil** »

ET

LE CLD DE LAJEMMERAIS, représenté par monsieur Sylvain Berthiaume, directeur général, dûment autorisé par résolution (CE.11-03-21) ayant son siège social au 609, Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0

Ci-après appelé « **CLD de Lajemmerais** »

ET

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LONGUEUIL, représenté par monsieur Gilles Côté, président-directeur général, dûment autorisé par résolution (050504-04), ayant son siège social au 204, boulevard de Montarville, bureau 120, Boucherville (Québec) J4B 6S2

Ci-après appelé « **DEL** »

ET INTERVENANT À LA PRÉSENTE ENTENTE :

LE FORUM JEUNESSE LONGUEUIL, représenté par monsieur Jean-François Caisse, président, dûment autorisé par résolution (050411-04) ayant son siège social au 100, place Charles-Le Moyne, suite 281, Longueuil (Québec) J4K 2T4

Ci-après appelé « **FJLongueuil** »

DÉFINITIONS

ORGANISME PORTEUR :

Désigne l'organisme dont la mission consiste à soutenir les entrepreneurs et les intrapreneurs qui assument le leadership du mentorat pour entrepreneurs, appuyé par le comité de gestion des mentors et en collaboration avec les partenaires du milieu. L'organisme agréé offre le programme de mentorat pour entrepreneurs, tel qu'il est privilégié par la Fondation. Il anime et accompagne un groupe de mentors et de mentorés.

CONSEIL RÉGIONAL DE MENTORAT POUR ENTREPRENEURS :

Représente un organisme, incorporé ou non, dédié au mentorat pour entrepreneurs qui devient le répondant régional du programme de mentorat pour entrepreneurs de la Fondation de l'entrepreneurship sur son territoire. Le Conseil régional est partie intégrante de Réseau M et délègue un représentant au Conseil national. Le Conseil régional est responsable de la promotion, du financement, de l'éthique et de la gouvernance du mentorat pour entrepreneurs sur son territoire. Les mentors constituent la majorité des membres et des administrateurs du conseil régional.

DYADE :

Constituée de deux personnes, en l'occurrence un mentor et un mentoré, jumelées et engagées dans une relation de mentorat pour entrepreneurs dans le cadre d'un programme local en vue de faire progresser l'entrepreneur et son entreprise.

MENTOR :

Personne possédant une expérience d'affaires reconnue et soucieuse du développement de son milieu. C'est un gestionnaire ou un entrepreneur, retraité ou en fin de carrière, disponible et apte à accompagner bénévolement un nouvel entrepreneur.

MENTORAT POUR ENTREPRENEUR :

Une relation d'accompagnement libre, basée sur la confiance et le respect mutuel. Dans cette relation privilégiée, une personne riche d'expériences (le mentor bénévole) souhaite partager ses acquis en entrepreneuriat par l'accompagnement d'une personne (le mentoré entrepreneur) afin d'accentuer le développement de son savoir-être entrepreneurial.

MENTORÉ :

Le mentoré est animé d'un besoin de se réaliser en entrepreneuriat. Le mentoré est une personne qui désire apprendre et se développer. En tout temps et en toute occasion, le mentoré est le seul responsable de ses actes et de ses décisions.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'au Québec un peu moins des deux tiers des entreprises survivent deux années après leur création et près du tiers seulement atteignent la cinquième année (Statistique Canada);

ATTENDU QU'au Québec, d'ici 2018, on évalue que 30 % des propriétaires d'entreprise pourraient se retirer soit deux fois plus que le taux d'entrée de nouveaux entrepreneurs (16,5 %) (Statistique Canada);

ATTENDU QUE le manque d'expérience en gestion et de qualification est souvent une des causes de l'arrêt des activités d'exploitation de la nouvelle entreprise;

ATTENDU QUE les entrepreneurs font face à une gestion de plus en plus complexe pour contrer les nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés (mondialisation, internationalisation, taux de change, etc.);

ATTENDU QU'il existe un réseau provincial de mentorat d'affaires où 70 organismes ont été accrédités par la Fondation de l'entrepreneurship pour offrir le service de mentorat pour entrepreneurs;

ATTENDU QU'à la lumière des résultats du programme mis en place par la Fondation de l'entrepreneurship, il est démontré que le mentorat pour entrepreneurs contribue significativement à la consolidation et à l'expansion des entreprises mentorées. 75 % des entreprises mentorées dépassent le cap des cinq années d'existence;

ATTENDU QUE la CCIRS est l'organisme porteur et membre du Réseau M ayant signé le protocole d'association avec la Fondation de l'entrepreneurship. La CCIRS soutient une cellule de mentors sur le territoire de l'agglomération de Longueuil et de la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE l'Entente sur le développement du mentorat d'affaires pour l'agglomération de Longueuil et la MRC de Marguerite-D'Youville s'est conclue le 31 mars 2011, que la CCIRS a répondu aux attentes des partenaires et que ceux-ci souhaitent reconduire une nouvelle entente;

ATTENDU la complémentarité du mentorat pour entrepreneurs avec les services d'aide à l'entrepreneuriat déjà offerts dans la région;

ATTENDU QUE plusieurs personnes, gestionnaires ou entrepreneurs actifs ou en fin de carrière sont disponibles et désirent poursuivre l'accompagnement bénévole d'entrepreneurs dans leur démarche;

ATTENDU QU'une stratégie de l'entrepreneuriat du gouvernement du Québec sera annoncée en 2011-2012;

ATTENDU QUE le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ compte parmi ses priorités d'encourager le développement du mentorat pour les jeunes entrepreneurs dès les premières étapes du démarrage de leur entreprise et de faciliter la mise sur pied, avec les partenaires concernés, d'un programme de mentorat animé par des experts qualifiés, notamment par des aînés;

ATTENDU QUE le FJLongueuil a comme priorité de financement le «Défi de l'entrepreneuriat» et qu'un de ses objectifs est de favoriser la réussite des jeunes entrepreneurs;

ATTENDU QUE le CLD de Longueuil et le CLD de Lajemmerais estiment que le mentorat pour entrepreneurs contribue à augmenter le taux de survie des

entreprises, leur chiffre d'affaires, la création d'emplois et favorise, par le fait même, le développement économique de leur territoire;

En conséquence, les parties reconnaissent l'importance de conclure une entente sur le développement du mentorat pour entrepreneurs pour l'agglomération de Longueuil et la MRC de Marguerite D'Youville 2011-2014 et conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente a pour objet de favoriser la concertation et de définir les modalités de participation de chacune des parties afin d'assurer le financement et le développement du service de mentorat pour entrepreneurs sur le territoire de l'agglomération de Longueuil et la MRC de Marguerite-D'Youville.

2. OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les objectifs poursuivis par cette Entente sont de :

2.1 Offrir un programme de mentorat pour entrepreneurs de qualité :

- par une rigoureuse sélection des mentors;
- par le perfectionnement continu des mentors;
- par l'animation et la reconnaissance des mentors;
- par une définition claire du rôle des mentors et un ajustement du service aux besoins des entreprises;
- par le suivi systématique de la satisfaction et de la progression des mentorés;
- par la collaboration entre tous les partenaires de l'Entente afin d'offrir des services complémentaires.

2.2 Promouvoir le mentorat pour entrepreneurs auprès des clientèles ciblées :

- par l'élaboration d'un plan de communication et de promotion;
- par la valorisation du rôle du mentor.

2.3 Réaliser 120 nouvelles dyades au cours de la durée de l'Entente et assurer la continuité du service aux clients actuels :

- par le traitement des demandes en accordant une priorité aux clientèles ciblées;
- en réalisant au minimum 120 nouvelles dyades au cours de la durée de l'entente, soit une moyenne de 40 nouvelles dyades par année. La répartition par territoire de cet objectif devra être proportionnelle aux sources de financement prévues au montage financier de l'Entente soit approximativement 96 dyades pour le territoire de l'agglomération de Longueuil et approximativement 24 pour la MRC de Marguerite-D'Youville.

2.4 Assurer le développement à long terme du service de mentorat pour entrepreneurs :

- en déployant une stratégie de recherche de financement à moyen et long terme du service de mentorat pour entrepreneurs.

3. CLIENTÈLE CIBLÉE PAR LE SERVICE DE MENTORAT POUR ENTREPRENEURS

Les entrepreneurs seront invités à déposer une demande à la CCIRS pour devenir mentoré. Le coordonnateur du service de mentorat, accompagné par le comité de sélection composé de mentors, sera ainsi en mesure d'évaluer le besoin, d'accepter ou de refuser la demande ou de référer l'entrepreneur vers le partenaire approprié.

Ces clientèles devront être ciblées prioritairement :

- les nouveaux entrepreneurs;
- les entrepreneurs établis qui vivent de nouveaux enjeux selon le stade de leur entreprise;
- les entrepreneurs qui s'engagent dans une démarche de relève/ transfert d'entreprises (acquéreurs et vendeurs);
- les jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont détaillés par objectifs tels que décrit en ANNEXE B.

5. ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES

- 5.1 mettre en place un comité des partenaires. Le comité des partenaires est composé d'un représentant de chaque organisme signataire de l'Entente. Le comité des partenaires se rencontrera annuellement ou davantage sur demande de la CCIRS ou d'un partenaire. Les responsabilités du comité des partenaires seront les suivantes :
 - superviser la mise en œuvre de l'Entente;
 - assurer le suivi de l'atteinte des objectifs;
 - approuver le plan d'action annuel, incluant le plan de communication;
 - assurer le bon fonctionnement du référencement et la mobilisation des réseaux locaux des partenaires.
- 5.2 travailler ensemble à l'atteinte des objectifs et au développement du service de mentorat pour entrepreneurs;
- 5.3 assurer la promotion auprès de leur réseau respectif;
- 5.4 participer au conseil régional de mentorat au besoin.

6. ENGAGEMENT DE LA CCIRS

La CCIRS s'engage à :

- 6.1 agir à titre de promoteur du projet mentorat pour entrepreneurs;
- 6.2 se conformer aux principes du mentorat pour entrepreneurs tel qu'exigé par la Fondation de l'entrepreneurship;
- 6.3 s'engager à la poursuite de l'atteinte des objectifs et rejoindre la clientèle visée;
- 6.4 embaucher et affecter un coordonnateur à temps plein soit un minimum de 35 heures par semaine;
- 6.5 déposer un plan d'action dans les 60 jours de la signature de l'Entente, de même qu'au début de chacune des années financières;
- 6.6 déposer un rapport annuel au comité des partenaires dans les 60 jours de la fin de chacune des années financières pour la durée de l'Entente;
- 6.7 assurer le respect du budget déposé en annexe;

- 6.8 contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente en assumant les frais reliés au loyer, au téléphone, à la papeterie, au secrétariat et à la messagerie pour la durée de l'Entente ainsi que la gestion des frais mensuels payés par les mentorés;
- 6.9 offrir le service de mentorat à l'ensemble du territoire de l'agglomération de Longueuil et de la MRC de Marguerite-D'Youville. La répartition par territoire du nombre de dyades devra être proportionnelle aux sources de financement prévues au montage financier de l'Entente. Le service ne sera pas réservé exclusivement aux membres de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud.

7. ENGAGEMENT DE LA CRÉ

La CRÉ s'engage à :

- 7.1 sous réserve de ses disponibilités budgétaires et dans le respect du cadre normatif du Fonds de développement régional et conformément à sa procédure de gestion, contribuer financièrement à la mise en œuvre de la présente Entente à raison de 35 000 \$ pour 2011-2012, 35 000 \$ pour 2012-2013 et 30 000 \$ pour 2013-2014 soit un total de 100 000 \$ sur trois ans. Une somme de 1 000 \$ est également réservée pour le remboursement des frais de vérification comptable exigée à la fin de l'Entente;
- 7.2 favoriser la concertation régionale tout au long de l'Entente, notamment en coordonnant les rencontres du comité des partenaires.
- 7.3 sous réserve de ses disponibilités budgétaires et dans le respect du cadre normatif du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) – Volet Action jeunesse structurante (AJS), contribuer financièrement à la mise en œuvre de la présente Entente à raison de 10 000 \$ pour 2011-2012, 10 000 \$ pour 2012-2013 et 10 000 \$ pour 2013-2014, soit 30 000 \$ sur trois ans;
- 7.4 sous réserve de ses disponibilités budgétaires et dans le respect du cadre normatif du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) – Volet Action jeunesse structurante (AJS), contribuer financièrement à raison d'un maximum de 5 000 \$ pour 2011-2012 pour la production de capsule(s) vidéo de promotion ciblée pour les jeunes de 18 à 35 ans;
- 7.5 assurer la participation d'un représentant du FJLongueuil au comité des partenaires de la présente Entente.

8. ENGAGEMENT DE LA FONDATION

La Fondation s'engage à :

- 8.1 contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente pour une contribution en service selon les besoins du conseil régional et indirectement de la cellule, sans être limitatif;
- 8.2 agir à titre de promoteur du programme de mentorat pour entrepreneurs partout au Québec;
- 8.3 accréditer les conseils régionaux membres du Réseau M;
- 8.4 accompagner directement les conseils régionaux et indirectement les cellules de mentorat pour entrepreneurs;
- 8.5 soutenir la réalisation de chaque cellule (groupe de mentors) de mentorat pour entrepreneurs conjointement avec le conseil régional;
- 8.6 produire le matériel et les outils d'information, de gestion et de promotion du mentorat pour entrepreneurs;

- 8.7 organiser conjointement avec les conseils régionaux, des activités de perfectionnement et d'animation pour les coordonnateurs, les mentors et les mentorés;
- 8.8 assurer un programme de certification et de reconnaissance des mentors;
- 8.9 identifier les conditions de réussite, les obstacles et les stratégies gagnantes du programme de mentorat pour entrepreneurs;
- 8.10 assurer la promotion nationale et soutenir, avec les conseils régionaux, la promotion locale et régionale du programme de mentorat pour entrepreneurs;
- 8.11 assurer une représentation adéquate auprès des partenaires qui financent le programme de mentorat pour entrepreneurs;
- 8.12 mettre en place et animer une communauté de pratiques, notamment par la cueillette et la diffusion d'information sur les initiatives et programmes de mentorat pour entrepreneurs au Québec, au Canada et dans le monde;
- 8.13 offrir une assurance responsabilité professionnelle et omission aux mentors certifiés;
- 8.14 offrir une assurance responsabilité professionnelle et omission aux administrateurs du conseil régional;

9. ENGAGEMENT DU MDEIE

Le MDEIE s'engage à :

- 9.1 sous réserve de ses disponibilités budgétaires et dans le cadre du Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles, contribuer financièrement à la mise en œuvre de la présente Entente à raison de 5 000 \$ par année, pour un total de 15 000 \$ sur trois ans.

10. ENGAGEMENT DU CLD DE LONGUEUIL

Le CLD de Longueuil s'engage à :

- 10.1 sous réserve des disponibilités financières, contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente en contribuant financièrement à certains projets du plan d'action;
- 10.2 en collaboration avec la CCIRS et le CLD de Lajemmerais, mettre à contribution une ressource pour élaborer un plan de communication et de promotion pour l'ensemble du territoire;
- 10.3 assurer une promotion continue auprès de sa clientèle afin de recruter de nouveaux mentorés.

11. ENGAGEMENT DU CLD DE LAJEMMERAIS

Le CLD de Lajemmerais s'engage à :

- 11.1 sous réserve de ses disponibilités budgétaires, contribuer financièrement à la mise en œuvre de la présente Entente à raison de 5 000 \$ par année, soit un total de 15 000 \$ sur trois ans. Cette somme pourra provenir de diverses sources liées au territoire de Marguerite-D'Youville;
- 11.2 contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente en contribuant financièrement à certains projets du plan d'action;
- 11.3 en collaboration avec la CCIRS et le CLD de Longueuil, mettre à contribution une ressource pour élaborer un plan de communication et de promotion pour l'ensemble du territoire;

- 11.4 assurer une promotion continue auprès de sa clientèle afin de recruter de nouveaux mentorés.

12. ENGAGEMENT DE DEL

DEL s'engage à :

- 12.1 Sensibiliser sa clientèle afin de recruter de nouveaux mentorés.

13. CONDITIONS DE VERSEMENT

Aux fins de la présente entente, les signataires s'engagent à verser les sommes réservées conformément aux normes de leurs programmes ainsi que dans le respect de leurs politiques.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001).

14. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Les parties conviennent du plan de financement suivant :

Partenaires	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Total
CRÉ				
- FDR	35 000 \$	35 000 \$	30 000 \$	100 000 \$
- FDR (remboursement frais vérification comptable avec pièces justificatives)			1 000 \$	1 000 \$
- FRIJ	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
- FRIJ (enveloppe dédiée outil de promotion jeune)	5 000 \$			5 000 \$
CCIRS				
- Contribution CCIRS	12 669 \$	13 151 \$	13 655 \$	39 475 \$
- Frais mensuels payés par les mentorés	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	48 000 \$
CLD de Lajemmerais ou autres partenaires du territoire Marguerite- D'Youville	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	15 000 \$
MDEIE	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	15 000 \$
Total	88 669 \$	84 151 \$	80 655 \$	253 475 \$

La CCIRS recevra également une somme de 5 000 \$ par année de la Conférence régionale des élus Montérégie Est via une entente qui sera convenue et signée ultérieurement.

15. TERRITOIRE VISÉ

La présente Entente couvre le territoire de l'agglomération de Longueuil et de la MRC de Marguerite-d'Youville. La répartition par territoire du nombre de dyades devra être proportionnelle aux sources de financement prévues au montage financier de l'Entente.

16. DURÉE DE L'ENTENTE

L'Entente est d'une durée de trois ans. Elle entre en vigueur le 1^{er} avril 2011 et prend fin le 31 mars 2014.

L'Entente n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite.

17. RÉSILIATION

Les parties se réservent le droit de résilier, en tout ou en partie, la présente Entente si, de façon générale, l'une d'entre elles fait défaut de remplir ses engagements.

18. OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

L'implication de nouveaux partenaires désireux de s'associer à la mise en œuvre de la présente Entente sera intégrée à celle-ci ou rendue possible par l'ajout d'un avenant annexé à la présente sans préjudice à la réalisation des clauses de la présente Entente, et ce, avec l'accord de tous les signataires.

19. VÉRIFICATION

Les transactions financières découlant de l'exécution de cette Entente sont sujettes à la vérification par le contrôleur des finances (Loi sur le ministère des Finances, L.R.Q., c. M-24.01)

20. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente Entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature de la présente Entente et elle en fait partie intégrante.

21. COMMUNICATIONS

Aux fins de la présente Entente, les parties conviennent que toutes les communications se font par écrit et qu'elles sont sensées avoir été reçues par le destinataire, si elles sont livrées ou acheminées de la façon suivante :

Pour le MDEIE :

Monsieur Jacques La Rue

Directeur régional

Direction régionale de la Montérégie

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

201, place Charles-Le Moyne, bureau 101

Longueuil (Québec) J4K 2T5

jacques.larue@mdeie.gouv.qc.ca

Pour la CRÉ de l'agglomération de Longueuil :

Monsieur Michel Bienvenu
Directeur général
Conférence régionale des élus de l'agglomération de Longueuil
100, place Charles-Le Moyne, suite 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
michel.bienvenu@credelongueuil.org

Pour le FJLongueuil :

Monsieur Martin Turbide
Coordonnateur
Forum jeunesse Longueuil
100, place Charles-Le Moyne, suite 281
Longueuil (Québec) J4K 2T4
mturbide@forumjeunesselongueuil.ca

Pour la Fondation :

Monsieur Alain Aubut
Président-directeur général et vice-président du Réseau M
Fondation de l'entrepreneurship
55, rue Marie-de-l'Incarnation, bureau 201
Québec (Québec) G1N 3E9
aaubut@entrepreneurship.qc.ca

Pour la CCIRS :

Madame Hélène Bergeron
Directrice générale
Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
85, rue Saint-Charles Ouest, bureau 101
Longueuil (Québec) J4H 1C5
hbergeron@ccirs.qc.ca

Pour le CLD de Longueuil :

Madame Sonia Godbout
Directrice générale
CLD de Longueuil
370, chemin de Chambly, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Z6
direction@cld-longueuil.ca

Pour le CLD de Lajemmerais :

Monsieur Sylvain Berthiaume
Directeur général
CLD de Lajemmerais
609, Marie-Victorin
Verchères (Québec) J0L 2R0
direction@margueritedyouville.ca

Pour DEL :

Monsieur Gilles Côté
Président-directeur général
Développement économique Longueuil
204, boulevard de Montarville, bureau 120
Boucherville (Québec) J4B 6S2
gilles.cote@del.longueuil.ca

22. ANNEXES

La présente Entente, y compris les annexes et tout autre document dont il y est fait mention, ainsi que toute modification écrite de ces documents, constitue l'Entente complète entre les parties et lie celles-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente Entente, cette dernière prévaut.

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de ces annexes et documents et les acceptent. La présente Entente constitue la seule entente entre les parties et toute entente verbale non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

Annexe A : Budget 2011-2014 – Mentorat pour entrepreneurs

Annexe B : Objectifs et résultats attendus 2011-2014 – Mentorat pour entrepreneurs

23. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

Les parties reconnaissent que les ministres ou leurs représentants peuvent annoncer, conjointement avec la CRÉ et avec d'autres partenaires le cas échéant, les détails importants de la présente Entente et son financement, notamment le nom des parties et intervenants, le montant des engagements financiers, l'objet de l'Entente, le territoire d'application et le budget total de l'Entente.

Les parties s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'ils désirent faire l'annonce officielle de la présente Entente.

Les parties s'engagent à assurer la visibilité des parties et des intervenants, lors de toute activité de communication relative à l'Entente, aux bénéficiaires de l'aide financière et, s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

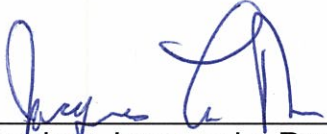
Les parties acceptent que leurs représentants et les intervenants participent à toute cérémonie officielle concernant la présente Entente ainsi que lors des annonces ou présentations publiques des projets qui découlent de la présente Entente. À cet égard, les parties et les intervenants doivent être informés, par écrit, au moins dix jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

24. SIGNATURES

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses de l'Entente.

En foi de quoi, les parties ont signé :

POUR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE
L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION



Monsieur Jacques La Rue
Directeur régional

2011-05-24
Date

**POUR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'AGGLOMÉRATION
DE LONGUEUIL**



Monsieur Michel Bienvenu
Directeur général

17 mai 2011

Date

POUR LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP



Monsieur Alain Aubut
Président-directeur général et
Vice-président du Réseau M

7 juin 2011
Date

POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD




Madame Hélène Bergeron
Directrice générale

19/5/2011

Date

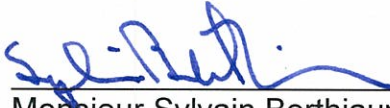
POUR LE CLD DE LONGUEUIL



Madame Sonia Godbout
Directrice générale

24 mai 2011
Date

POUR LE CLD DE LAJEMMERAIS


Monsieur Sylvain Berthiaume
Directeur général

27 mai 2011
Date

POUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LONGUEUIL



Monsieur Gilles Côté
Président-directeur général



Date

POUR LE FORUM JEUNESSE LONGUEUIL



Monsieur Jean-François Caisse
Président

25 Mai 2011.
Date

ANNEXES

Budget 2011-2014
Mentorat pour entrepreneurs

ANNEXE A

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	TOTAL
REVENUS				
Agglomération de Longueuil				
CRÉ de l'agglomération de Longueuil	35 000	35 000	30 000	100 000
Forum jeunesse Longueuil	10 000	10 000	10 000	30 000
Forum jeunesse Longueuil - enveloppe dédiée outil de promotion jeune	5 000			5 000
CRÉ de l'agglomération de Longueuil - remboursement vérification comptable			1 000	1 000
MRC Marguerite-D'Youville				
CRÉ Montérégie Est	5 000	5 000	5 000	15 000
CLD de Lajemmerais ou autres sources territoire Marguerite-D'Youville	5 000	5 000	5 000	15 000
Sources pour les deux territoires				
MDEIE	5 000	5 000	5 000	15 000
CCIRS	12 669	13 151	13 655	39 475
Estimation revenus mentorés <i>(basée sur les revenus réels de 2010-2011) - note 1</i>	16 000	16 000	16 000	48 000
TOTAL REVENUS	93 669	89 151	85 655	268 475

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	TOTAL
DÉPENSES				
COORDONNATEUR				
Salaire <i>1 coordonnateur à temps plein, aug. 3%/ an</i>	47 895	49 332	50 812	148 039
Avantages sociaux <i>15% de la masse salariale</i>	7 185	7 339	7 622	22 146
Déplacements et frais de représentation coordonnateur	700	700	700	2 100
Rencontres et formations des coordonnateurs <i>Provinciales (Fondation) :</i>	600	600	600	1 800
MENTORS				
Animation et perfectionnement des mentors <i>2 formations/an (contribution en service Réseau M) - note 2</i> <i>10 rencontres mensuelles</i>	2 000	2 000	2 000	6 000
Déplacements des mentors aux formations	1 200	1 200	1 200	3 600
MENTORÉS				
Formation aux entrepreneurs ou autres initiatives	3 000	3 000	1 000	7 000
PROMOTION				
Publicité, promotion et autres initiatives <i>ventilation des coûts à déterminer au plan de communication inclus les activités de promotion, la publicité, le graphisme, l'impression d'outils, papeterie, etc.</i>	13 420	11 829	7 066	32 315
Parcours vers l'entrepreneuriat (capsule vidéo)	5 000	0	0	5 000
FONCTIONNEMENT (*contribution de la CCIRS)				
Loyer *	2 919	3 065	3 218	9 202

<i>Bureau</i>				
<i>Augmentation de +/- 5% par an</i>				
Papeterie et fournitures *	600	600	600	1 800
<i>50\$ par mois x 12 = 600</i>				
Secrétariat *	7 159	7 374	7 594	22 127
<i>7 h/ semaine x 52 (augm.3% par an)</i>				
Téléphone *	907	980	1 058	2 945
<i>Ligne et interurbains = 60\$/mois = 720</i>				
<i>Augmentation de +/- 8% par an</i>				
Messagerie et envois postaux*	484	532	585	1 601
<i>36,6\$/mois x 12 = 440 (augmentation de 10% par an)</i>				
Équipements *	600	600	600	1 800
<i>Bureaux, chaises, classeurs</i>				
Frais vérification comptable			1 000	1 000
TOTAL DÉPENSES	93 669	89 151	85 655	268 475

Note 1 : Si les revenus sont supérieurs, ils pourront être réinvestis en promotion ou autres projets à soumettre aux partenaires.

Note 2 : Le Réseau M offrira les formations de son programme d'accroissement des compétences aux mentors (contribution en services) ainsi que d'autres services à la carte à la CCIRS.

Notes répartition par territoire

Nombre de dyades	Investissement	% par territoire	Nbre dyades
Source de financement agglomération Longueuil	130 000	81%	97
Source de financement Marguerite D'Youville	30 000	19%	23
TOTAL	160 000	100%	120

La répartition convenue sera approximativement de 96 dyades pour l'agglomération de Longueuil et 24 pour la MRC Marguerite-D'Youville

Budget promotion	Investissement	% par territoire	Budget total promotion
Source de financement agglomération Longueuil	130 000	81%	26 256 \$
Source de financement Marguerite D'Youville	30 000	19%	6 059 \$
Total	160 000	100%	32 315 \$

La répartition du budget promotionnel par territoire devra être proportionnelle aux contributions des partenaires par territoire. Au plan de communication annuel, la CCIRS pourra établir les actions de promotion communes pour les deux territoires. La répartition du budget par région sera ensuite calculée sur le montant disponible après les actions communes de promotion.

Autre note

Possibilité d'obtenir un budget supplémentaire de 4 000 \$ pour des actions de promotion ciblées pour les entrepreneurs féminins.

ANNEXE B

Objectifs et résultats attendus 2011-2014 - Mentorat pour entrepreneurs

Objectifs visés	Principales actions	Résultats attendus
Offrir un programme de mentorat pour entrepreneurs de qualité	Par une rigoureuse sélection des mentors	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du comité de sélection et d'accueil des mentors. - Augmentation du nombre de mentors proportionnellement aux besoins.
	Par le perfectionnement continu des mentors	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation des mentors.
	Par l'animation et la reconnaissance des mentors	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue des rencontres mensuelles des mentors. - Remise des accréditations du Réseau-M et reconnaissance publique de la contribution des mentors.
	Par une définition claire du rôle des mentors et un ajustement du service aux besoins des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'un argumentaire et de l'offre de service détaillée, au maximum 3 mois suivant la signature de l'Entente.
	Par le suivi systématique de la satisfaction et de la progression des mentorés	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du comité de gestion des mentors. - Mise en œuvre d'un outil systématique de suivi et d'évaluation des dyades avec différents indicateurs qualitatifs et quantitatifs (ex. : secteur d'activité, nombre d'employés, âge de l'entreprise, taux de survie, croissance du chiffre d'affaires, etc.).
	Par la collaboration entre tous les partenaires de l'Entente afin d'offrir des services complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre annuelle du comité des partenaires. - Des mentorés référés par tous les partenaires. - Des références de la CCIRS vers les autres partenaires.
Promouvoir le mentorat pour entrepreneurs auprès des clientèles ciblées	Par l'élaboration d'un plan de communication et de promotion et ce, en lien avec les clientèles ciblées	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et révision annuelle du plan de communication et de promotion. Des indicateurs devront être déterminés dans le plan de communication. - Tenue d'au minimum d'une activité annuelle de promotion du mentorat pour entrepreneurs pour l'ensemble du territoire. - Établir annuellement un calendrier de rencontres des mentors avec les différents partenaires et autres tribunes afin de communiquer les bienfaits du mentorat.
	Par la valorisation du rôle du mentor	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les mentors dans différentes activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat. - Inclure au plan de communication la valorisation du bénévolat économique et l'image positive de l'implication d'ainés (transmission d'expérience).
Réaliser 120 nouvelles dyades au cours de la durée de l'Entente et assurer la continuité du service aux clients actuels	Par le traitement des demandes	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du comité de sélection des mentorés. - Comptabiliser toutes les demandes incluant les demandes refusées. - Établir un processus efficace du traitement et du suivi des références fournies par les partenaires.
	En réalisant au minimum 120 nouvelles dyades au cours de la durée de l'Entente	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser en moyenne 40 nouvelles dyades par année. - La répartition par territoire de l'objectif devra être proportionnelle aux sources de financement prévues au montage financier de l'Entente soit approximativement 96 dyades pour le

Objectifs visés	Principales actions	Résultats attendus
Réaliser 120 nouvelles dyades au cours de la durée de l'Entente et assurer la continuité du service aux clients actuels (suite)		territoire de l'agglomération de Longueuil et approximativement 24 pour la MRC de Marguerite-D'Youville.
	En ciblant notamment les jeunes de 18 à 35 ans	- Viser qu'au minimum 30% de la clientèle desservie soit des jeunes de 18 à 35 ans de l'agglomération de Longueuil.
	Par la promotion ciblée du mentorat auprès des entrepreneures féminines	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de promotion ciblées. - Établir des collaborations avec FEMMESSOR et le Comité Femme, Égalité et Mouvement de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil. - Recruter au minimum 3 nouveaux mentors féminins d'ici 3 ans.
Assurer le développement à long terme du service de mentorat pour entrepreneurs	En déployant une stratégie de recherche de financement à moyen et long terme du service de mentorat pour entrepreneurs	- Maintien du développement du service en 2014 malgré le retrait financier de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, du Forum jeunesse Longueuil et possiblement d'autres partenaires économiques.